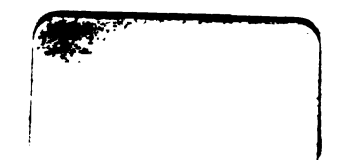



SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



INVENTAIRE

DES

MATÉRIAUX RASSEMBLÉS

PAR LES

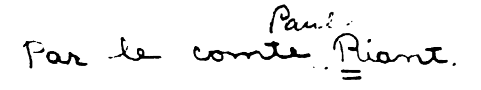
BÉNÉDICTINS AU XVIIIE SIÈCLE

POUR LA PUBLICATION

DES

HISTORIENS DES CROISADES

(Collection dite de Dom Berthereau. Paris, Bibl. nat., fr. 9050-9080)





GÊNES

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT ROYAL DES SOURDS-MUETS

1882

EXTRAIT

DES

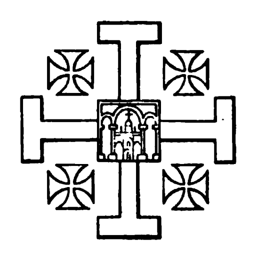
ARCHIVES DE L'ORIENT LATIN

PUBLIÉES SOUS LE PATRONAGE

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

Tome II, 1882, pp. 105-130



Tiré à 100 exemplaires.



INVENTAIRE

des matériaux rassemblés par les Bénédictins au XVIII[e] siècle pour la publication des Historiens des croisades.

(Collection dite de Dom Berthereau. Paris, Bibl. nat., fr. 9050-9080)

—



On ignore à quelle époque exacte les Bénédictins de la Congrégation de S. Maur formèrent le projet et arrêtèrent le plan d'un *Recueil des historiens des croisades*. Il est probable qu'ils ne songèrent d'abord qu'aux historiens occidentaux, c'est-à-dire à une réédition des auteurs publiés par Bongars, réédition augmentée des textes dont ce dernier se proposait de former le troisième volume de sa collection [1], et aussi d'extraits empruntés aux diverses chroniques d'Europe ainsi que de lettres et de chartes diverses.

En janvier 1739, ainsi qu'il résulte d'une lettre de Dom Maillefer [2], ce travail, dirigé par un religieux dont je n'ai pu retrouver le nom [3], était assez avancé quant aux textes des chroniques, mais encore in-

1 « Indicem varium et copiosum illustrandæ historiæ, ut et lectiones diversas in III tomum rejecit ipse... auctor, quo et *Armeniaca* complecti, et *Tartarica* cum quibusdam hic omissis opusculis, constituit ». (Bongars., *Præf.*, p. lvj).

2 P., B. nat., fr. 9077, f. 44.

3 Presque toute l'*Hist. litt. des croisades* (fr. 9070) est de sa main; c'est à lui que sont adressées les copies envoyées de province.

du XIIe siècle, nous ne savons rien de cette sépulture, et ce n'est même qu'à une date presque contemporaine que quelques chrétiens [4], dont le plus compétent était l'architecte Pierotti (1854-1861) [5] ont pu pénétrer, non dans le tombeau lui-même, mais seulement dans la mosquée qui le surmonte et qui contient les cénotaphes des patriarches. Quant à la partie souterraine, au sépulcre véritable, on en est réduit aux conjectures, et l'on peut même lire, exprimé dans des ouvrages récents et non sans mérite, l'espoir de retrouver là un jour la momie de Jacob [6].

Le texte dont je vais parler paraît devoir, sinon satisfaire entièrement la curiosité des érudits à l'endroit de ce monument vénérable, du moins mettre un terme aux hypothèses de ce genre, en réduisant à fort peu de chose ce qu'on pourrait trouver sous le sol de la mosquée d'Hébron, Haram el-Khalil.

L'on savait par le témoignage d'Aboulféda [7], répétant Ibn al-Athîr [8] (témoignage d'ailleurs révoqué en doute au XVe siècle par Moudgir ed-Dîn [9]) que, suivant un certain Hamza ben Assad el-Tamimi, une

4 Pierotti, *Macphêlah ou le tombeau des patriarches* (Lausanne, 1869, 8°). Dans ce travail, sorte de pamphet extrêmement discutable, M. Pierotti prétend avoir pu en 1859 lever le plan de la mosquée (qu'il aurait visitée 18 fois de 1854 à 1861) et même avoir entrevu la crypte (??)

5 Voici la liste chronologique de ces visites à la mosquée, en dehors de celles de Pierotti:

1807 Aly-Bey (*Voyages*, III, pp. 160-162).

1843 Dr Fränkel (*Nach Jerusalem*, 1858, II, 478).

1862 Le prince de Galles, avec Stanley et le consul Rosen (V. Rosen, *Die Patriarchengruft zu Hebron*, [Berlin, 1853], et Stanley, *Jewish church*, App., I, 448).

1866 Le marquis de Bute (Lady Herbert, *Cradle Lands* [L., 1867], pp. 170-181; Porter, *Handbook for Syria*, 1875, p. 104)

1869 15 nov. Le prince royal de Prusse (V. Handreczki, *Die Anvesenheit d. S. K. H. d. Kronprinz in Palâst.* [Berlin, 1870, 8°], pp. 57-59).

1870 (Vers). M. de Rivadeneyra, consul d'Espagne (V. son *Viaje de Ceylan a Damasco* [Madrid, 1871, 12°], pp. 304-318).

1882, 5 avril. Les princes Albert-Victor et Georges de Galles et leur suite (Claude R. Conder, *Rep. of the princes' visit to the H. Land* [*Quarterl. statem.* 1882, pp. 133-234]).

Saulcy en 1863 et MM. le marquis de Vogüé (1862), Renan (1865), V. Guérin (1854 et 1863), le duc de Luynes (1864) ne virent que l'enceinte.

6 Liévin de Hamme, *Guide-ind. de la T. S.* (Louvain, 1876, 12°), II, 107, n. 1; Porter, *Handbook for Syria*, p. 105; Vigouroux, *La Bible*, I, 454; Laurent de S. Aignan, *Le sépulcre d'Abraham* (Versailles, 1870, 8°), pp. 13-14. Cette momification de Jacob est l'interprétation que la majorité des commentateurs donnent au passage suivant de la *Genèse*:

2. « Et præcepit Joseph servis suis sepultoribus » ut sepelirent patrem ejus; et sepelierunt sepultores » ipsum Israel.

3. » Et impleverunt ejus quadraginta dies: sic » enim enumerantur dies sepulturæ. Et luxit eum » Ægyptus septuaginta dies.

» . . . .

13. » Et retulerunt eum filii ejus in terram Chânaan, et sepelierunt eum in spelunca duplici, quam » acquisivit Abraham, speluncam in possessione mo» numenti, ab Ephron Chettæo, e regione Mambre ». (*Genesis*, L, 2-13).

7 « Eodem anno [513] apparebat sepulchrum Cha» lili (seu familiaris amici Dei, quo titulo Abraham » patriarcha designatur) et filii atque nepotis eius, » Isaaci et Iacobi, prope Hierosolymas. Permulti vi» derunt eorum corpora non corrupta. Spelunca, quæ » tumulum ipsi præstabat, aurea ostentabat et argentea » candelabra. Sic certe refert Ibn el-Atir in *Camelo*; » qui vicissim asserit ex Hamzæ, filii Asadi, filii » Alii, filii Muhammedis, Thamimitæ *Chronico* hau» sisse ». (Aboulfeda, *Ann. moslemici*, ad H. 513, » tr. Reiske, III, 397).

8 Ibn al-Athir, *Kâmil*, éd. Tornberg (Leyden, 1864), X, p. 384. D. Berthereau, dans le ms. de Paris, B. nat., fr. 9065, f. 7, donne la version latine suivante: « Hoc quoque anno (513) casu in» venta fuerunt monumenta trium patriarcharum, nempe » Abraham, Isaac et Jacob prope Ierosolymam; mul» tique homines eorum corpora adhuc incorrupta suis » oculis conspexerunt; ea autem monumenta reperta » fuerunt in quadam spelunca, in qua etiam plurimæ » lampades aureæ et argenteæ inventæ fuerunt; sic » refert Hamza, filius Asadi ».

9 « [Aboulféda] rapporte que cette année-là (513) » on découvrit le tombeau d'Abraham el-Khalil, ainsi » que ceux de ses deux fils Isaac et Jacob, dans le

visite dans la partie souterraine de Haram el Khalil avait eu lieu en l'an de l'Hégire 513 (1119).

Ce témoignage avait été à tort suspecté par Moudgir ed-Dîn: voici, en effet, les paroles même de cet Hamza, dont les *Annales de Damas*, continuées jusqu'à 1160, sont conservées à Oxford [10], et qui a pu parfaitement être contemporain de l'évènement qu'il raconte:

« Et dans la même année (513), quelqu'un qui vint de Jérusalem » racontait la magnificence des tombeaux d'Abraham et de ses en- » fants Isaac et Jacob, les prophètes (que la prière de Dieu et la » paix soient sur eux!) Ils sont réunis dans une caverne dans la terre » de Jérusalem. Ils sont comme vivants; leur corps n'est pas usé et » leurs os ne sont pas pourris. Et au-dessus d'eux, dans la caverne, il » y a des lampes d'or et d'argent suspendues [11] ».

De plus, Aly el-Herewy, écrivain de la fin du XIIme siècle, s'exprimait ainsi dans son curieux livre intitulé: *Indications sur les lieux de pélerinage*:

« Je me rendis à Jérusalem en 569 (1173), et je vis dans cette ville » et à Hébron, des vieillards qui me racontèrent que, sous le règne » du roi Bardawil (Baudouin), un éboulement se produisit dans la » caverne. Le roi autorisa quelques Francs à y entrer. Ils virent » Abraham, Isaac et Jacob dont les linceuls tombaient en lambeaux. » Ils étaient adossés contre les parois de la caverne et des lampes » étaient suspendues au-dessus de leurs têtes nues. Le roi fit renou- » veler les linceuls et fermer la brèche. Ce fait eut lieu en l'année » 513 (1119). Le chevalier Biran, qui résidait à Bethléem [12] et jouissait, » parmi les Francs, d'une grande notoriété à cause de ses qualités » viriles et de son grand âge, m'a dit être entré dans la caverne » avec son père et avoir vu Abraham, Isaac et Jacob qui avaient la » tête nue. « Quel âge aviez vous? » lui demandai-je: « Treize ans, » me répondit-il ». Il ajouta que le chevalier Djofry (Geoffroy), fils » de Djordjy (Georges) [13], avait été chargé par le roi de renouveler

» voisinage de Jérusalem, que beaucoup de personnes » virent les corps de ces patriarches qui s'étaient » conservés sans altération, et qu'auprès d'eux, dans la » caverne, étaient rangées des lampes d'or et d'ar- » gent. L'auteur ne dit point de quelle manière s'o- » péra cette découverte, sur laquelle plane quelque » obscurité, attendu qu'à l'époque indiquée Jérusalem » et la ville de notre seigneur El Khalil (Hébron) » étaient au pouvoir des Francs; les Musulmans n'y » exerçaient aucune autorité; et l'on n'a jamais en- » tendu dire que les Francs, pendant leur domination, » permissent aux Musulmans l'entrée de ces places. » Dieu connaît mieux l'exactitude du fait » (Moudgir ed-Din, *Hist. de Jrm et d'Héb.*, tr. Sauvaire, pp. 12-13.

10 Cod. bomb., Hég. 629 scriptus, n° 718 (Huntingdon 125); je dois au prof. R. Röhricht l'indication de ce manuscrit.

11 *Cod. Oxon.*, f. 176 *a*. Je dois la traduction de ce passage à l'obligeance du savant bibliothécaire d'Oxford, M. Ad. Neubauer. Il se retrouve, du reste, inséré à l'anné H. 513, dans le *Mirât ez-Zémân*, de Sibt Ibn el-Djeuzi, historien de la fin du XIIe siècle, avec cette addition: « qu'on laissa les corps dans » l'état où ils étaient, en fermant hermétiquement » l'orifice de la caverne » (*Hist. or. des crois.*, III, p. 562). Cf. Ben Schenah († 1480) cité par d'Herbelot, *Bibl. or.*, p. 16.

12 Biran doit correspondre à Balian; ce chevalier devait être de la famille surnommée *de Bethléem*; v. Delaville le Roulx, *Arch. de Malte*, pp. 93, 150, 151.

13 Probablement Geoffroi le Tort ou de Tor: v. Du Cange, *Familles d'Outremer*, p. 599.

» les linceuls et de réparer la brêche de la caverne. Je demandai » de ses nouvelles; on me répondit qu'il était mort depuis longtemps. » Si le récit qui m'a été fait est exact, j'ai parlé à une personne qui » a vu Abraham, Isaac et Jacob en réalité et non en songe [14] ».

Enfin le fait avancé s'appuyait sur un témoignage occidental, passé jusqu'ici inaperçu et qui nous interdit absolument de partager le scepticisme de Moudgir ed-Dîn.

En effet, dès 1717, on pouvait lire dans l'édition que les Bollandistes venaient de donner du martyrologe d'Usuard, la mention suivante empruntée à un manuscrit du XV[e] siècle:

« VI oct. — In Iudæa, civitate Ebron metropoli, depositio ss. patriarcharum » Abrahæ, Isaac et Iacob; quorum corpora in eadem ecclesia, in spelunca duplici, » divina revelatione inventa sunt a Latinis canonicis ejusdem ecclesiæ, anno Do- » mini MCXX » [15].

Et, en 1780, ils publiaient [16] quelques fragments d'un texte envoyé de S. Martin de Tournay, en 1671, à Papebroch et relatif au même évènement.

J'ai été assez heureux pour trouver récemment, dans une bibliothèque de l'étranger, un autre manuscrit du même texte [16*], et j'ai pu étudier dans son entier le document dont les Bollandistes n'avaient donné que des extraits.

C'est une de ces narrations contemporaines d'invention ou de translation de reliques, dont j'ai défini ailleurs [17] le caractère littéraire, et qui, à défaut de procès-verbal officiel, constituent, pour ces sortes d'évènements, des témoignages de premier ordre. Il a été rédigé, probablement un peu après 1119, époque même de l'invention [17*], par un témoin oculaire, chanoine anonyme du prieuré établi par les Latins à Hébron dès les premiers temps de la conquête.

Le récit porte pour titre « *Tractatus de inventione sanctorum pa-* » *triarcharum Abraham, Isaac et Jacob*: » il débute par une courte préface, adressée à la communauté dont l'auteur fait partie.

Puis ce dernier décrit le sanctuaire élevé sur la sépulture des patriarches: « Bâti, dit-il, de grandes pierres de taille, il mesure à l'inté- » rieur 18 coudées de haut et 49 de large [18]; six cénotaphes en forme » de pyramides, y sont élevés en l'honneur des patriarches et de leurs » femmes: ces six cénotaphes sont placés alternativement en face

14 Aly el-Herewy, *Indic. de pèler.*, tr. Schefer (*Arch. de l'O. L.*, I, 606), répété, avec quelques variantes, au commencement du XIII[e] siècle, par Yâkoût dans son *Dictionnaire géogr.* (éd. Wüstenfeld, II, p. 468).

15 *AA, SS. Boll.*, Jun. VI, 2[e] ed., p. 525.

16 *Ibid.*, Oct. IV, pp. 688-691.

16* XV[e] s., vél., contient: Jac. Vitriac., *Hist. or.*, l. I, II; ejusdem *Epist. VI* (Martène, *Thes. an.*, III, 301-306), et à la fin, notre document.

17 *Exuviæ sacræ*, I, pp. lxxj et s.

17* Le patriarche Guermond († 1128) y est mentionné comme déjà mort, et Baudouin de S. Abraham comme n'étant plus seigneur d'Hébron: or ce dernier apparaît encore en 1136; v. plus loin n. 26.

18 La mesure de longueur manque: les deux autres mesures (la coudée étant de 0, 64) concordent avec le plan de Pierotti, ainsi que les positions assignées aux cénotaphes.

» les uns des autres » ; ceux d'Abraham et de Sara au milieu ; ceux » d'Isaac et de Rébecca à l'est ; ceux de Jacob et de Lia à l'ouest : » l'excavation double qui se trouve sous le cénotaphe d'Abraham est » de quatorze coudées plus basse que le pavé du sanctuaire ».

Il passe ensuite à un court résumé de l'histoire d'Hébron depuis l'acquisition par Abraham du caveau funéraire jusqu'au règne de Théodose. Arrivé là, il insère une légende qu'il doit, dit-il, à un moine grec du Mont-Sinaï, nommé Jean, et à un prêtre syrien [19].

D'après cette légende, la pieuse avidité de Théodose, mal assouvie par la possession à Constantinople de reliques précieuses (qu'énumère notre auteur), envoie en Palestine une ambassade pour en rapporter les corps des trois patriarches : les envoyés sont frappés de cécité dès qu'ils veulent approcher du monument d'Hébron, et recouvrent la vue quand ils s'en éloignent. Ils finissent par abandonner la partie, et ne trouvant point à Hébron d'autres reliques majeures à rapporter à leur maître, se résolvent à emmener avec eux l'archevêque de cette ville, et à l'associer à des fouilles qu'ils organisent pour retrouver près de Naplouse le tombeau du patriarche Joseph. Ils y réussissent ; mais l'archevêque paye de la vie l'audace qu'il a de porter la main sur des reliques aussi vénérables, pour les envoyer à l'empereur.

Bien qu'un seul texte grec [20] nous parle de cette ambassade, dont aurait fait partie Moïse, évêque d'Antaradus, et qui aurait eu lieu en 415 [21], elle rentre assez dans les mœurs byzantines du temps pour ne point paraître inacceptable, surtout si l'on tient compte du cas que les empereurs d'Orient ont toujours fait des reliques de l'Ancien Testament [22] : je ne la rejetterai donc point complètement, et la tiendrai même pour historique, au moins en partie, jusqu'à preuve du contraire.

Après cette digression, notre auteur raconte l'invasion sarrasine, la fuite des habitants grecs, qui, avant de s'en aller, murent l'entrée des sépultures, les recherches faites par les Infidèles pour y pénétrer, la trahison des Juifs qui leur vendent le secret de cette entrée, moyennant la concession d'une synagogue voisine des tombeaux, puis la conquête latine, le pillage du sanctuaire musulman par un « archie» piscopus Apamensis [23] », enfin la fondation à Hébron d'un couvent de clercs latins relevant du S. Siège.

19 Ou nommé *Syrus* ; la phrase présente ce double sens.

20 « Καὶ ἐκομίσθη ἐν Κωνσταντινουπόλει διὰ τῆς Χαλ» κηδονησίας σκάλας λείψανα Ἰωσὴφ, τοῦ υἱοῦ Ἰακὼβ καὶ » Ζαχαρίου, τοῦ πατρὸς τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ Βαπτι» στοῦ μηνὶ γορπιαίῳ, πρὸ ϛ' νωνῶν σεπτεμβρίων ἡμέρᾳ » σαββάτῳ (samedi, 2 octobre 415) ». (*Chron. Paschale*, ed. Bonn., I, 572, ad ann. 415) : cependant je dois dire que ce corps ne figure dans aucune des listes de reliques constantinopolitaines que j'aie publiées ou consultées.

21 Année du pèlerinage d'Orose et de l'apport à C. P. des reliques de s. Étienne.

22 Voir *Mém. des ant. de Fr.*, XXXVI, p. 29.

23 Est-ce le premier archevêque d'Apamée ? en 1119, figure une Pierre, archev. de cette ville (Wilh. Tyr., l. XII, c. 10 [*H. occ. d. cr.*, I, 526 ; cf. III, 447)].

Ce n'est qu'après ce long préambule que notre auteur passe au récit de la découverte proprement dite: « Elle eut lieu, dit-il, au mois » de juin de la 21e année du royaume des Francs »; ici se place une petite difficulté. D'où fait-il partir cette ère speciale? Est-ce du 15 juillet 1099, date de la prise de Jérusalem, ou du 23 juillet, date de l'élection de Godefroi, ou du 1er janvier, ou encore de Pâques de cette année: dans les deux premières hypothèses, les évènements que nous allons résumer se seraient passés en 1120: dans les deux dernières, pour lesquelles je suis porté à pencher, en 1119 [24].

Quoiqu'il en soit, à cette époque (1119 ou 1120), le couvent latin d'Hébron avait pour prieur un certain Rainier [25], qui était allé à Jérusalem pour les affaires de son monastère. Un jour, en son absence, à l'heure de la sieste, un religieux en prière dans l'église, ayant remarqué qu'un souffle de vent frais sortait de l'interstice de deux dalles, eut l'idée de sonder cet interstice; il le trouva profond de onze coudées. Ayant fait part de sa découverte à ses confrères, ceux-ci, qui connaissaient l'existence des sépultures tout en ignorant le moyen d'y pénétrer, demandèrent la permission au seigneur du lieu, nommé Baudouin [26] de commencer des fouilles à l'endroit signalé par celui qui avait fait le premier sondage. Les fouilles durèrent plusieurs jours et mirent à découvert l'entrée d'un caveau, où l'on descendit à l'aide d'une corde, Eudes, le doyen des religieux. Mais ce dernier s'étant fait remonter sans avoir pu rien voir, un de ses confrères, Arnoul, se fit descendre à son tour le lendemain, éclaira le caveau, et reconnut qu'il semblait fait d'une seule pierre, tant la taille en était parfaite; il interrogea à l'aide d'un marteau ces parois qui paraissaient faire corps avec le roc même, et finit par y trouver un endroit qui sonnait le creux. On introduisit alors des ouvriers pour continuer les fouilles dans cette direction: mais ce ne fut que le cinquième jour qu'apparut l'entrée d'une sorte d'aqueduc, large d'une coudée, long de dix-sept et haut de onze. Ici, même construction que dans le caveau d'entrée, même paroi sans joints apparents. Arnoul reprend son marteau, interroge de nouveau le roc et finit par trouver une troisième pierre, dont l'enlèvement demande quatre nouveaux jours de travail, et donne entrée dans une petite basilique ronde, dont le plafond paraissait fait d'une seule pierre et qui pouvait contenir trente personnes.

Ici les religieux s'arrêtèrent, croyant que les reliques devaient se trouver dans ce sanctuaire souterrain, et résolurent d'attendre le retour

24 C'est également la date (Hég. 513) que donnent les témoignages orientaux.

25. Cf. Seb. Pauli, *Cod. dipl.*, I, p. 4, n° 4.

26 Ce Baudouin apparaît comme seigneur ou châtelain de S. Abraham en 1115, 1120, 1127-1130, 1136 (*Cart. du S. Sép.*, 83, 85; Seb. Pauli, I, p. 18, n° 17; *Chartes de Josaphat*, pp. 31, 35, 41, 42, 44, 47).

de leur prieur. Ce dernier revenu, on tient conseil et l'on décide de faire le lendemain une entrée solennelle dans la basilique circulaire: mais, à leur grand désappointement, les religieux ne trouvent toujours que le roc, sans la moindre trace d'un objet quelconque. C'est Arnoul qui les tire une troisième fois d'embarras: il revient vers l'entrée de la basilique et découvre là une pierre taillée en forme de coin et enfoncée dans le roc naturel, duquel elle ne se distinguait qu'à peine.

Une fois enlevée, cette pierre donna enfin accès dans la véritable sépulture, le 25 juin [27]: le prieur ordonna alors à Arnoul d'y pénétrer un cierge dans chaque main et en priant à haute voix. Mais celui-ci, craignant quelque réclamation postérieure du seigneur de S. Abraham, présent aux fouilles, obtint du prieur que Baudouin fût invité à l'accompagner. Baudouin suivit donc Arnoul; mais, à peine entré, il fut saisi de frayeur et sortit épouvanté. Arnoul reste seul et cherche avec soin les reliques: il ne trouve, hélas! que de la terre qui paraissait avoir été imbibée de sang. Il revient désolé vers ses compagnons, et tous sortent du souterrain le désespoir dans l'âme.

Mais le lendemain 26, il fut plus heureux: et ici je laisse la parole au chanoine anonyme:

« Le jour suivant le prieur ordonna à Arnoul de pénétrer de » nouveau dans la crypte, et d'y fouiller la terre avec le plus grand » soin. Arnoul, obéit à l'invitation de son supérieur, entre un bâton » à la main, et ayant fouillé la terre avec ce bâton, il trouve les » ossements de s. Jacob; ignorant de qui ils provenaient, il se con- » tente de les réunir ensemble. Puis poursuivant son examen, il finit » par trouver, à la tête de s. Jacob, l'entrée, d'ailleurs fermée, d'une » autre caverne, où se trouvaient les ossements des ss. Abraham et » Isaac. Il débouche l'entrée, pénètre dans le tombeau, et trouve au » fond, et scellé, le corps sacré du saint patriarche Abraham, et, aux » pieds de celui-ci, les os du bienheureux Isaac, son fils. Car ce n'est » point, comme plusieurs le croient, dans la même caverne que tous » furent déposés, mais bien dans la plus profonde Abraham et Isaac, » et, dans l'extérieure, Jacob. Arnoul, qui avait trouvé ce trésor sans » prix et incomparable, sort de la caverne et annonce au prieur » et aux frères qu'il a vu les reliques des bienheureux patriarches. » Ceux-ci, à la nouvelle d'une découverte qu'ils avaient si longtemps » attendue et avec un si vif désir, se mirent, pleins d'enthousiasme, » à glorifier Dieu par des hymnes et des cantiques. Arnoul, ayant

27 Les fouilles avaient donc dû commencer dans la première semaine de juin.

» pris de l'eau et du vin, lava les ossements des saints, plaçant » ceux de chacun d'eux sur une planche séparée qu'on avait pré» parée dans ce dessein: puis il les laissa là et se retira. Tout le » monde étant ensuite sorti, le prieur mit les scellés sur l'entrée, » pour que personne ne pût y pénétrer sans sa permission. Le second » jour, quelques-uns des religieux, étant entrés dans la crypte, pour » prier, remarquèrent à droite de l'entrée quelques lettres gravées » dans la pierre et les montrèrent aux autres, mais sans pouvoir les » déchiffrer: ils enlevèrent alors une pierre au-dessous, mais ne trou» vèrent derrière que de la terre. Pensant alors que les lettres n'a» vaient pu être gravées sans cause, ils percèrent le mur en face, » c'est-à-dire à gauche de l'entrée, et, le 27 juillet, trouvèrent der» rière environ quinze vases de terre pleins d'ossements, sans pouvoir » deviner de qui ils provenaient[28]. On doit croire cependant que ce » sont les reliques de quelques-uns des plus anciens fils d'Israël.

» Cependant le prieur se rendit à Jérusalem pour y annoncer l'in» vention au patriarche Guermond[29], de sainte mémoire, qui occupait » alors le siège patriarcal, et l'inviter à venir à Hébron procéder à l'élé» vation des corps. Guermond, plein de bienveillance, promit plusieurs » fois de venir; mais, mal inspiré, trompa l'espoir de celui qui avait » reçu sa promesse. Ce dernier, se voyant ainsi leurré, se décida le » 6 octobre, en présence d'un grand concours de peuple venu de » Jérusalem et des villes voisines pour assister à la fête des saints » patriarches, tous les clercs chantant à haute voix le *Te Deum*, » à sortir avec pompe les reliques de la crypte, et à les promener » processionnellement dans le cloître, pour les exposer aux re» gards avides du peuple. Bénis sois-tu! seigneur Dieu, qui as caché » ces choses aux sages et aux prudents pour les révéler aux petits. » Oh! combien grand fut l'enthousiasme! que de pleurs fit verser » l'excès de la joie! lorsqu'il fut permis, ce qui n'avait jamais eu lieu » jusqu'alors, de baiser ces bienheureux ossements. Tout ayant eu lieu » suivant les rites, la foule, après s'être recommandée au patronage » des saints patriarches, regagna joyeusement ses foyers ».

On voit, en résumé, d'après ce témoignage, que le souterrain se composait de:

1° Un petit vestibule;

2° Un couloir long de 17 coudées et aboutissant à:

3° Une petite salle circulaire de la capacité nécessaire à trente personnes: ces trois pièces taillées dans le roc vif;

28 Cf. Benjamin de Tudèle, *l. c.*

29 Waremund ou Guermond de Picquigny (1118-1128).

4° Donnant dans la salle au point où finissait le couloir et probablement à angle droit avec lui, la première grotte avec un sol de terre;

5° Au fond de celle-ci, la deuxième grotte [30];

6° Enfin, à gauche de l'entrée de cette dernière et en face d'une inscription, une cavité peu considérable.

De ces six locaux, les trois premiers étaient vides, le quatrième contenait les corps de Jacob, le cinquième ceux d'Abraham et d'Isaac, le sixième quinze vases pleins d'ossements [31]. On remarquera également qu'aucun objet ne paraît avoir été, malgré le témoignage oriental, trouvé avec les corps, et qu'il est difficile de croire que celui de Jacob fût à l'état de momie [32]. Quant aux restes des femmes des patriarches, notre auteur n'en parle point: je ne serais nullement surpris que le chanoine Arnoul n'ait pas poussé assez loin ses investigations, et se soit arrêté précisément derrière le mur qui, suivant un pélerin musulman du X[e] siècle, Abou Bekr el-Eskafy [33], séparait le caveau d'Abraham de celui de Sara, de Rébecca et de Lia.

Que sont devenus les corps après l'invention? Nous venons de voir, par le récit du chanoine d'Hébron, qu'ils furent sortis de leurs caveaux et solennellement promenés dans le cloître, et nous n'avons aucune raison de révoquer en doute Benjamin de Tudèle, nous assurant (vers le dernier quart du douzième siècle) qu'ils avaient été replacés dans la crypte, et Aly el-Herewy faisant honneur au roi Baudouin de la restauration des sépultures. Mais nous pouvons, d'autre part, affirmer qu'ils n'y furent point replacés tout entiers et que de notables fragments en furent détachés et placés dans un grand autel que l'on consacra, sous le vocable des trois patriarches, dans le sanctuaire supérieur.

Vers 1180, en effet, l'avoué de l'abbaye de S. Gall, le comte Rodolphe de Pfüllendorf, s'étant retiré en Terre Sainte pour finir sa vie au service du S. Sépulcre et dépenser ses biens en aumônes, reçut de son ami, l'abbé Ulrich IV, une demande de reliques. Il se rendit à Hébron, se fit ouvrir l'autel en question, et, en échange d'une aumône de dix marcs d'or [34], reçut des reliques des trois patriarches

30 Et sans que rien, dans le texte, vienne appuyer l'affirmation de Pierotti que la grotte serait double dans le sens perpendiculaire et non dans le sens horizontal — au contraire.

31 Comparez ce que dit de ces vases Benjamin de Tudèle, *l. c.*

32 Le texte dit, en effet *ossa* pour Jacob et Isaac. Pour Abraham seul, il pourrait y avoir doute: « *corpus signatum* »; à moins que les clercs latins en se soient trompés et n'aient pris le corps d'Abraham pour celui de Jacob; v. plus haut, n. 6.

33 Cet Abou Bekr ne pénétra pas d'ailleurs plus loin; voir plus haut n. 2.

34 Environ 6588 fr., valant plus de 131 mille francs de notre monnaie.

qu'il envoya dans un reliquaire précieux à S. Gall [35], où elles paraissent avoir brûlé dans le grand incendie de 1314 [36].

Auparavant d'autres fragments des trois corps avaient dû être envoyés à l'empereur d'Orient, dans la chapelle duquel l'abbé islandais Nicolas de Thingeyrar les vénéra en 1157 [37].

Les corps eux-mêmes, vus sous la domination latine par Balian de Bethléem, par Benjamin de Tudèle et probablement par beaucoup d'autres [38], furent-ils laissés à leur place par les Infidèles après la reprise d'Hébron par Saladin en 1187 [39]?

Le respect extraordinaire, qu'ont toujours inspiré aux Musulmans les noms des trois patriarches, est un sûr garant du culte dont ils durent entourer leurs restes; et j'affirmerais sans hésiter que ces restes reposent aujourd'hui encore à la même place et dans le même état que les ont laissés les chanoines d'Hébron, sans un passage de Makrizi, qui raconte qu'à la fin de 1267, le sultan Bibars fit *rebâtir* la mosquée, et au commencement de 1268, la ville d'Hébron [40].

35 « Anno ab Incarnatione Domini 1180, regnante » gloriosissimo Romanorum imperatore Friderico, » comes Ruodolphus de Phulndorf, collecta maxima » copia auri et argenti, Ierosolimam petit, et se perpetualiter Sancti Sepulchri servicio dicavit. Audiens » vero benignissimus abbas ecclesie S. Galli, [Ulricus IV], eumdem comitem, hujus loci videlicet » advocatum, de mamona iniquitatis per circumiacentia cenobia sibi amicos comparare, propter mutuam quam ad invicem habebant quondam amicitiam, » litteras sibi direxit, et, ut reliquias sibi transmitteret, » obnixe rogavit. Ille autem petitioni eius volens » satisfacere, ad quoddam cenobium perrexit, quod » *Ad S. Abraham* nominatur, illicque x marcas » auri obtulit: deinc pro caritate reliquias petiit. » Illi honorifice eum tractare volentes, duxerunt » eum *ad* ALTARE *publicum quod in honore patriarcharum erat consecratum*, et altare aperientes, » devote sibi reliquias Abrahe, et Ysaac, et Iacob, ostenderunt, et, quia horum reliquias supra modum petiit, » licet renitendo tamen, ei particulas ex ipsis dederunt. » Comes vero, sicut honestissime semper consuevit » agere, capsulam pretiosi operis comparavit, ac reliquias in illo sub proprio sigillo condidit, et sic » sigillata[s] abbati Sancti Galli, amicissimo domino » suo, transmisit. Ubicumque autem he reliquie fuerint, ut illi testati sunt, illic pax et augmentum, » et lenitas aeris semper erit. He autem reliquie in » altari Sancti Galli cum reliquiis nostris sunt collocate. Iste autem locus, ubi he reliquie impetrate » sunt, iuxta Damascum est, in agro videlicet Damasceno, ubi Adam creatus est » (*Casus S. Galli*, not. marginales ad ann. 1180 [*Mon. G., SS.*, II, 71]; Goldast., *SS. RR. Alam.*, p. 18); cf. *Mitth. z. S. Galls vaterl. Gesch.*, 1872, p. 104, n. 262; Walchner, *Gesch. d. Stadt Pfüllendorf* (Constanz, 1825), p. 4; Janotti, *G. d. Grafschaft Werdenberg*, p. 6.

36 Renseignement dû à M. le docteur Idtensohn, bibliothécaire de S. Gall: cf. Arx, *Gesch. S. Galls*, II, pp. 9, 10.

37 *Exuviæ C. P.*, II, 213. Ce sont probablement ceux qu'y vola en 1204 l'abbé Martin de Pairis en Alsace, pour les transporter dans son monastère (*Ibid.*, I, 122). Je n'ai rencontré de mention de reliques semblables que dans Nicolaus Signorilis, *Catal. relliquiarum SS.* (ms. de l'Archivio Colonna à Rome, rédigé sous Martin V, 1417-1431), qui signale à S. Maria sopra Minerva, à Rome: « De reli» quiis ss. patriarcharum Abraham, Isaac et Jacob » (Renseignement dû à l'obligeance de M. le comm. de Rossi). Comme celles dont je viens de parler, ces dernières ont disparu.

38 Ces sépultures paraissent, en effet, avoir été alors un but de pèlerinage. Cf. *Itinér. français*, I, 65, 104[6], 122, 170, 233. Il est vrai que, suivant une lettre du vizir égyptien Salih à l'émir syrien Ousâma, insérée dans Imâd ed-Dîn, *Livre des deux jardins* (éd. de Boulâk, t. I, p. 117), lettre que veut bien me sinaler M. Hartwig Derenbourg, la cavalerie égyptienne, commandée par Ibn Faridj (?) le Tâite, aurait occupé Hébron en 1158; — mais les sépultures n'ont pas dû se ressentir de cette invasion momentanée, certainement antérieure à la visite de Benjamin de Tudèle.

39 Ibn al-Athîr, *Kâmil*, ad ann. H. 583 (*Hist. or. des cr.*, I, 697).

40 « Bientôt après (safar 666, oct.-nov. 1267), ce » prince donna l'ordre de rebâtir la mosquée de » Khalil. L'émir Djemal Eddin ben Nahar se rendit » sur les lieux pour surveiller les travaux et les » conduisit à leur terme.......

» Ce même mois (II djoum. 466, févr.-mars 1268) » il donna l'ordre de rebâtir la ville de Khalil, et » voulut que le repas qui s'y donnait eût lieu à » quelque distance de la mosquée. » (Makrizi, éd. Quatremère, II, pp. 48, 51).

La mosquée, aussi bien que la ville, étaient donc détruites à cette époque. Mais quand avait eu lieu cette destruction? Pas en 1187, car la conquête de Saladin ne paraît avoir comporté qu'une capitulation sans combat[41].

D'autre part Hébron ne semble pas avoir été compris dans le territoire rendu à Frédéric II en 1229[42], ni par conséquent repris de force par les Infidèles après cette date.

Je trouve seulement qu'en octobre 1244, la ville, alors appartenant au prince de Damas, lui fut enlevée par les troupes du sultan d'Égypte[43]. Sont-ce ces troupes ou leurs alliés, les Kharismiens, qui démolirent alors la mosquée? violèrent-elles aussi les sépultures?

Autant de points douteux et que seuls les orientalistes versés dans la connaissance des manuscrits, pourront éclaircir.

Je me contente, quant à moi, de leur signaler cet intéressant problème[44].

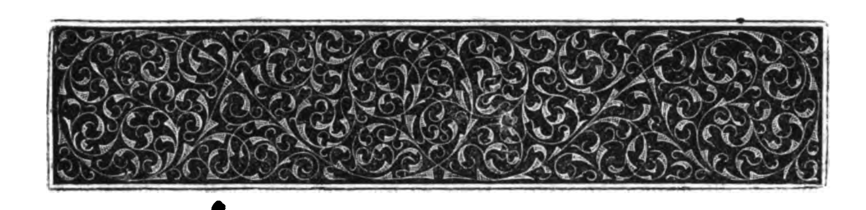
41 Ibn al-Athîr, *l. c.*

42 Cf. *Eracles*, l. XXXIII, c. 8 [*R. des hist. occ. des cr.*, II, 374]. En sept. 1253, l'évêque d'Hébron, Barthélemy de Fossanova paraît avoir Acre pour résidence; (cf. *Tabulæ ord. Teut.*, éd. Strehlke, p. 82). Ses successeurs y habitaient en 1265 (Delaville le Roulx, *Arch. de Malte*, pp. 29 et 229), ainsi qu'en 1268 (Schlumberger, *Sceaux de l'Or. Lat.*, p. 20) et en 1273 (*Tabulæ ord. Teut.*, p. 116).

43 Makrizi, ad ann. 1244, d. Joinville (éd. Du Cange), 1668, p. 529.

44 Les caveaux étaient fermés en 1334 lorsqu'Ibn Batoutah visita Hébron (*Voyages d'Ibn Batoutah*, tr. Defrémery, II, p. 115), et les pélerins musulmans n'y entraient pas; il en fut de même plus tard et il en est même probablement encore aujourd'hui.





PRIVILÈGES OCTROYÉS
À L'ORDRE TEUTONIQUE

Par le comte Riant.

Je publie ici, sous ce titre [1], d'abord une bulle de Nicolas IV accordant aux Teutoniques l'exemption du droit de gîte qu'aurait pu exercer contre eux le légat apostolique Nicolas de Hanapes, patriarche de Jérusalem. Seb. Paoli [2] avait publié une pièce de teneur semblable, délivrée à la même date aux Hospitaliers; il avait entre les mains un document original, tandis que j'ai dû me contenter, pour les Teutoniques, d'une copie exécutée sur l'un des registres de Nicolas IV pour le compte du gouvernement de Malte, et conservée aujourd'hui aux archives de cette île.

A cette pièce, d'un intérêt tout-à-fait secondaire, j'en joins six autres qui ne constituent qu'un seul et même privilège, mais d'une importance capitale. On n'a encore étudié que fort sommairement en Allemagne les biens que l'Ordre Teutonique avait hors de la Terre Sainte ou des pays germaniques [3]. Les six actes que je publie nous apprennent qu'au moins jusqu'en 1401, et très-probablement aussi plus tard, les Teutoniques ne possédèrent rien en Angleterre. Soit que les monarques anglais trouvassent suffisante l'extension prise dans leurs états par les deux autres ordres militaires, soit que les Teutoniques eux-mêmes n'aient pas cherché à s'établir au-delà de la Manche, toujours est-il qu'ils durent se contenter — en attendant

1 Je dois la communication du premier de ces documents à M. J. Delaville le Roulx qui m'a également indiqué le troisième et le septième. Tous les autres m'ont été envoyés par notre confrère, M. Edmond Bishop.

2 *Codice diplom.*, I, 280, bulle n° 16, — Potthast, *Regesta*, 23423.

3 M. d'Arbois de Jubainville, dans un petit mémoire intitulé; *L'ordre Teutonique en France* (Paris, 1871, in-8°), a donné quelques détails sur les possessions françaises de l'ordre, et les possessions flamandes et hollandaises ont été l'objet de quelques dissertations locales. Mais aucun travail spécial n'a été encore consacré aux possessions scandinaves et grecques. Les *Tabulæ* de Strehlke sont tout-à-fait insuffisantes sous ce rapport.

des donations plus solides, qui leur étaient sans cesse promises, mais ne leur furent jamais octroyées — d'une rente annuelle de quarante marcs, rente, en somme assez misérable, puisqu'elle ne dépassait point celle que, dès 1176 (25 janvier), Henri II avait accordée à l'ordre de S. Lazare [4].

C'est cette rente, concédée en 1235, par Henri III, très-certainement à l'occasion du mariage d'Isabelle d'Angleterre, sœur du roi, avec Frédéric II [5], puis momentanément retirée par lui [6], mais rétablie ensuite par Édouard I, que confirment, sous quatre règnes et jusqu'au XVe siècle, les documents qu'on va lire.

On remarquera la mention faite en 1359 d'un hôpital hiérosolymitain, où les sujets anglais auraient été alors accueillis par les Teutoniques; je pense que cette mention n'est qu'une simple formule de chancellerie; car, à cette époque, les chevaliers Allemands n'avaient plus depuis longtemps d'hospice en Terre Sainte.

R.

I.

1290 (4 octobre). Orvieto.

Nicolas IV exempte l'Ordre Teutonique du droit de gîte à l'égard de Nicolas de Hanapes, patriarche de Jérusalem, légat du pape.

[*Rome*, Vatic., *Regesta Nicolai IV*, ann. III, tom. II, ep. 460. — Malte, *Archives*, Div. VII, vol. 1130].

Nicolaus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio magistro, et fratribus Hospitalis Sanctæ Mariæ Theutonicorum Ierosolimitani, salutem, et apostolicam benedictionem.

Pridem venerabili fratri nostro Nicolao, patriarchæ Ierosolimitano, apostolicæ sedis legato, per nostras gratiose duximus litteras concedendum, ut, in terris suæ legationi subiectis, procurationes sibi debitas exigere valeat in pecunia numerata. Cum autem præfatus patriarcha nolit a vobis pro evitando scandalo procurationes exigere supradictas, nos, ad quietum et prosperum statum vestrum benignius intendentes, ad præstationem procurationum ipsarum nolumus vos tenere.

Datum apud Urbemveterem, quarto nonas octobris, pontificatus nostri anno tertio.

4 Rymer, *Fœdera*, ed. Rec. Off., I, 40; cette rente fut confirmée par Richard I, le 10 oct. 1189 (Id., *Ibid*, I, 49).

5 « Eodem anno (1235) mense februario venerunt » apud Westmonasterium duo hospitalarii Theutonico- » rum . . . a Fretherico, Romanorum imperatore, ad » regem Anglorum missi, ferentes literas ipsius auro » bullatas, in quibus postulavit Hysabellam, sororem » regis, sibi matrimonio copulandam ». (Matth. Paris, *Chron. maj.*, éd. Luard, III, 318-319); or notre donation est datée précisément de Westminster, 24 avril 1235. — Le 6 juin 1252, Henri III négociait avec les Teutoniques et les deux autres ordres militaires pour la nolisation de vaisseaux destinés à la croisade qu'il projetait (Rymer, *Fœdera*, IIIe éd., I, 167).

6 Voir la pièce n° III : on ne sait, ni à quelle date ni pour quelle cause eut lieu cette annulation : elle n'a pu être retrouvée au Record Office.

II.

1235, 24 avril. Westminster.

Henri III, roi d'Angleterre, octroie à Hermann de Salza, grand-maître de l'Ordre Teutonique et aux frères de l'ordre, une rente annuelle de quarante marcs, en attendant qu'il puisse les doter convenablement en terres.

[*Londres*, Record Office, Cart: 19 Henr. III, m. 11].

Rex . . . . . salutem.

Sciatis nos intuitu Dei et pro salute anime nostre et animarum antecessorum et heredum nostrorum, concessisse et hac carta nostra confirmasse, pro nobis et heredibus nostris, dilectis nobis in Christo fratri Hermanno Magistro Hospitalis Sancte Marie Theutonicorum in Ierusalem, et fratribus eiusdem Hospitalis, quod ipsi et successores, eorum magistri et fratres eiusdem Hospitalis in perpetuum percipiant singulis annis ad scaccarium nostrum Pasche quadraginta marcas de dono nostro, donec nos vel heredes [1] eisdem fratri Hermanno et fratribus vel successoribus suis providerimus in aliqua certa terra competenti in Anglia. Quare volumus .... pro nobis et heredibus nostris, quod predicti frater Hermannus et fratres et successores sui in perpetuum, magistri et fratres Hospitalis predicti, habeant et percipiant singulis annis ad scaccarium nostrum Pasche predictas quadraginta marcas de dono nostro, donec nos vel heredes nostri eisdem fratri Hermanno et fratribus vel successoribus suis providerimus in aliqua certa terra competenti in Anglia, sicut predictum est.

Hiis testibus venerabilibus patribus R[ICARDO], Dunelmensi, J[OCELINO], Bathoniensi, W[ALTERO], Karleolensi, et W[ILLELMO], Exoniensi episcopis; R[ICARDO], comite PICTAVIENSI et CORNUBIENSI, H[UBERTO] de BURGO, comite KANCIE, PHILIPPO de ALBINIACO, RADULPHO, filio NICOLAI, GODEFRIDO de CRAUCUMBE, AMAUR[ICO] de SANCTO AMANDO, JOHANNE, filio PHI[LIPPI], GALFRIDO de CAUZ, HENRICO de CAPELLA, et aliis.

Datum per manum venerabilis patris R[ADULPHI], Cicestrensis episcopi, cancellarij nostri, apud Westmonasterium, xxiiij° die aprilis.

1 (*Sic*); *nostri* manque.

III.

1279, 15 novembre. Westminster.

Édouard I, roi d'Angleterre, confirme la donation précédente.

[*Londres*, Record Office, Cart: 7 Edw. I, m. 2].

Rex archiepiscopis etc. . . . .

Cum celebris memorie dominus H[enricus], quondam rex Anglie, pater noster, anno regni sui decimo nono, intuitu Dei et pro salute anime sue et animarum antecessorum et heredum suorum, concessisset pro se et heredibus suis, dilectis nobis in Christo, magistro Hospitalis Sancte Marie Theutonicorum in Ierusalem et fratribus eiusdem Hospitalis, quod ipsi et successores eorum, magistri et fratres eiusdem Hospitalis inperpetuum, perciperent singulis annis ad scaccarium suum Pasche quadraginta marcas de dono suo, donec ipse vel heredes sui eisdem magistro et fratribus, vel successoribus suis, providissent in aliqua certa terra competenti in Anglia, sicut in carta predicti patris nostri, quam iidem magister et fratres nobis inde restituerunt, plenius continebatur; — nos, licet idem pater noster postmodum ex certa causa dictum redditum quadraginta marcarum annuarum adnullavit, volentes tamen dictam concessionem patris nostri continuari in futurum, et eiusdem magistro et fratribus graciam facere specialem, pro salute anime dicti patris nostri, et nostre, ac animarum antecessorum et heredum nostrorum, concessimus et hac carta nostra confirmavimus, pro nobis et heredibus nostris, eisdem magistro et fratribus et successoribus suis predictis, quadraginta marcas singulis annis ad scaccarium nostrum Pasche percipiendas, donec nos vel heredes nostri, eisdem magistro et fratribus vel successoribus suis providerimus in aliqua certa terra, redditu, vel ecclesiastico beneficio competenti in Anglia. Quare volumus et firmiter precipimus, pro nobis et heredibus nostris, quod predicti magister et fratres et eorum successores imperpetuum percipiant et habeant quadraginta marcas singulis annis ad scaccarium nostrum Pasche, donec nos vel heredes nostri, eisdem magistro et fratribus, vel successoribus suis, providerimus in aliqua certa terra redditu vel ecclesiastico beneficio competenti in Anglia, sicut predictum est.

Hiis testibus: venerabili patre R[OBERTO], Bathoniensi et Welensi episcopo, cancellario nostro; OTONE de GRANDISONO: IOHANNE de VESCY: HUGONE, filio OTONIS; THOMA de WELAND; WALTERO de

Helum; Iohanne de Lovetot; Roberto, filio Iohannis; Iohanne de Cobeham; Ricardo de Bosco et aliis.

Datum per manum nostram apud Westmonasterium, quintodecimo die novembris.

IV.

1286, 28 avril. Westminster.

Édouard I ordonne de payer aux chevaliers Teutoniques une annuité échue de leur rente de quarante marcs.

[*Londres*, Record Office, Liberate Roll., 14 Edw. I, m. 2] 1.

Rex . . . . . salutem.

Liberate de thesauro nostro dilectis nobis in Christo magistro et fratribus Hospitalis Beate Marie Theutonicorum in Iherusalem, quadraginta marcas de termino Pasche anno regni nostri quarto decimo, de illis quadraginta marcis annuis quas dominus H[enricus] rex, pater noster, per cartam suam eis concessit, ad scaccarium suum percipiendas, quousque eisdem magistro et fratribus per predictum patrem nostrum, vel heredes suos, in aliqua certa terra Anglie provisum fuerit competenter.

Teste Rege, apud Westmonasterium, xxviij die aprilis.

Per magistrum W. de Luda.

V.

1359, 1 juin. Westminster.

Édouard III renouvelle la donation d'Henri III, annulée ensuite par ce prince, puis rétablie par Édouard I.

[*Londres*, Record Office, Cart. 33 Edw. III, p. I, m. 1].

Edwardus, Dei gracia rex Anglie et Francie et dominus Hibernie, omnibus ad quos presentes littere pervenerint, salutem!

Sciatis quod, cum celebris memorie dominus H[enricus], dudum rex Anglie, proavus noster, anno regni sui decimo nono, intuitu Dei et pro salute anime sue et animarum antecessorum et heredum suorum, concessisset, pro se et heredibus suis, magistro Hospitalis Sancte Marie

1 Cette pièce a été traduite en anglais par Fr. Devon (*Issue rolls of the Exchequer* [Lond., 1837, 4°], d. 98).



Teutonicorum in Ierusalem et fratribus eiusdem Hospitalis, quod ipsi et successores sui, magister et fratres eiusdem Hospitalis, imperpetuum perciperent, singulis annis, ad scaccarium suum Pasche, quadraginta marcas de dono suo, donec ipse vel heredes sui eisdem magistro et fratribus et successoribus suis, providissent in aliqua certa terra competenti in Anglia. Ac postmodum, licet dictus proavus noster ex certa causa dictum redditum quadraginta marcarum annuarum adnullasset, clare tamen memorie dominus Edwardus, quondam rex Anglie, avus noster, volens dictam concessionem ipsius proavi nostri extunc continuari, et eisdem magistro et fratribus graciam facere specialem, pro salute anime sue et eiusdem proavi nostri et animarum antecessorum et heredum suorum, per cartam suam concesserit, pro se et heredibus suis, eisdem magistro et fratribus et successoribus suis predictis, quadraginta marcas, singulis annis ad scaccarium suum Pasche percipiendas, donec idem avus noster vel heredes sui, eisdem magistro et fratribus vel successoribus suis, providissent in aliqua certa terra, redditu, vel ecclesiastico beneficio competenti in Anglia, prout per inspeccionem rotulorum cancellarie ipsius avi nostri nobis constat. Nos, ob affectionem gratam, quam ad gloriosam Virginem Mariam, in cuius honore dictum Hospitale, ut fertur, fundatur, optinemus, ac bonitatem et recreationem, quas prefati magistri et fratres nostratibus, per dictum Hospitale transeuntibus, sepius gratanter et benivole, ut plene concepimus, ostenderunt, concessiones predictas acceptantes, volumus et concedimus pro nobis et heredibus nostris, quod prefati magister et fratres, et eorum successores, ex nunc habeant et percipiant singulis annis ad scaccarium nostrum Pasche, quadraginta marcas, quousque ipsis ad valorem quadraginta marcarum annuarum in terra, redditu, vel beneficio ecclesiastico, in loco competenti, duxerimus providendum.

In cuius rei testimonium has litteras nostras fieri fecimus patentes. Teste me ipso, apud Westmonasterium, primo die iunij, anno regni nostri Anglie tricesimo tercio, regni vero nostri Francie vicesimo.

VI.

1389, 27 juin. Westminster.

Richard II confirme la donation précédente.

[*Londres*, Record Office, Pat., 13 Ric. II, p. I, m. 35].

Rex . . . . . omnibus ad quos . . . . salutem.

Constat nobis per inspeccionem rotulorum cancellarie domini E[dwardi] nuper regis Anglie, avi nostri, quod idem avus noster has litteras suas patentes fieri fecit in hec verba:



« Edwardus . . . . Sciatis quod . . . . [1] ».

Nos autem concessionem et confirmacionem ipsius avi nostri predictas, iuxta effectum irrotulamenti predicti, ad requisicionem dilecti nobis in Christo Cunradi Czolner de Rotensteyn [2], magistri generalis Hospitalis predicti, tenore presencium approbamus, ratificamus et confirmamus.

In cuius rei testimonium has litteras nostras fieri fecimus patentes. Teste meipso, apud Westmonasterium, xxvij die iunij, anno regni nostri tercio decimo.

VII.

1401, 18 nov. Westminster.

Henri IV confirme tous les actes précédents.

[*Londres*, Record Office, Pat., 3 Henr. IV, p. I, m. 28].

Rex omnibus ad quos . . . . salutem.

Inspeximus litteras patentes confirmacionis domini R[icardi], nuper regis Anglie, secundi post conquestum, factas in hec verba:

« Ricardus . . . . . Constat nobis . . . . » [1].

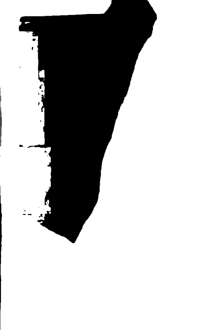
Nos autem acceptacionem, voluntatem et concessionem ipsius E[dwardi], avi nostri, ac confirmacionem dicti R[icardi] nuper regis, predictas, ratas habentes et gratas, eas pro nobis et heredibus nostris, quantum in nobis est, ad requisicionem Conradi Iunynghen [2], nunc magistri generalis Hospitalis predicti, tenore presencium approbamus, ratificamus et confirmamus, prout littere predicte racionabiliter testantur.

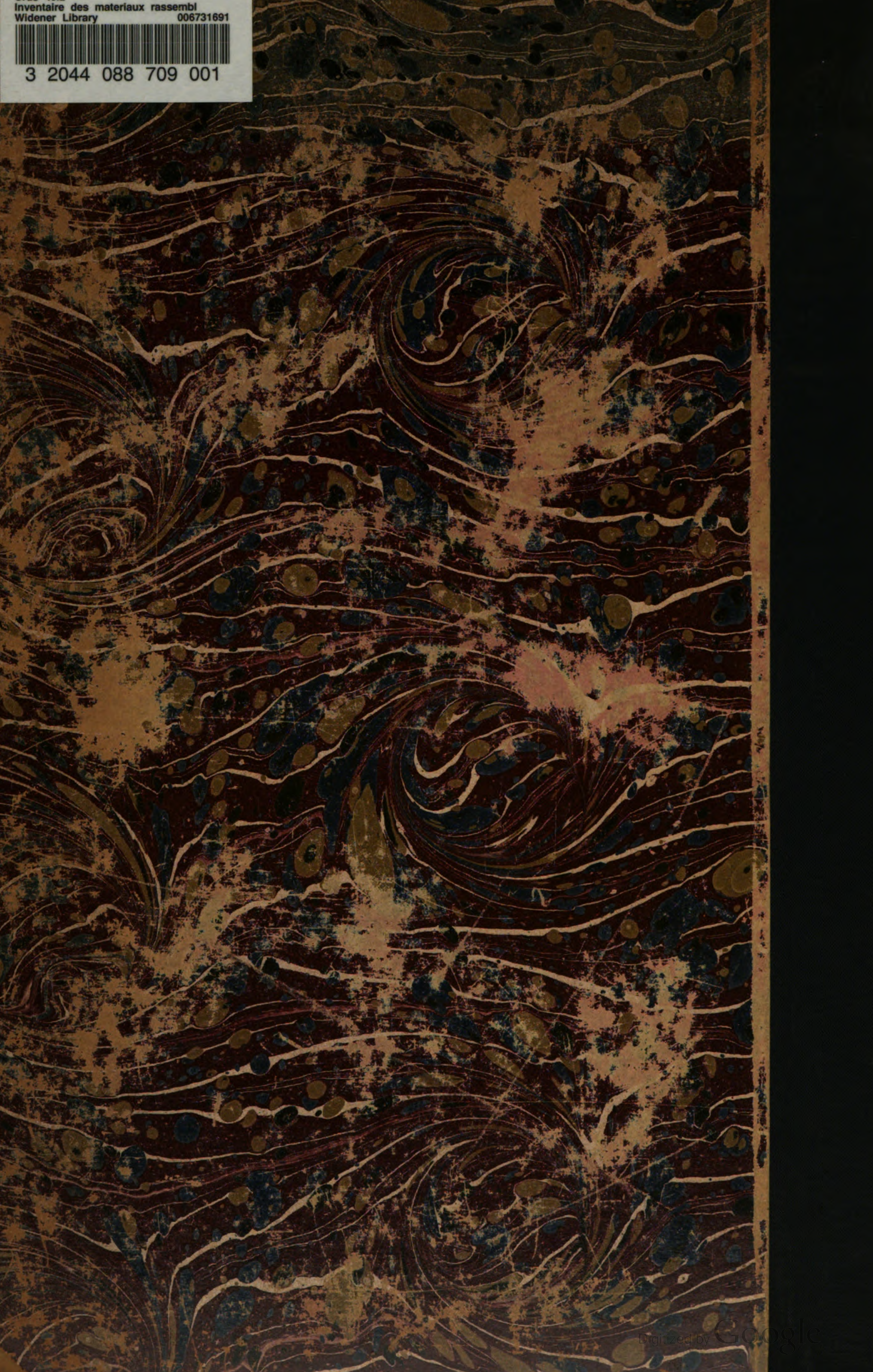
In cuius rei . . . . Teste Rege apud Westmonasterium, xviij die novembris. Per ipsum regem.

1 Ici est insérée in extenso la pièce précédente.
2 Conrad Zöllner de Rotenstein (1382-1390).

1 Ici est insérée la pièce précédente.
2 Conrad de Jungingen (1394-1407).


BOOK
CANCELLED




Inventaire des materiaux rassembl
Widener Library 006731691
3 2044 088 709 001